

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil de Communauté
du 19 janvier 2011
Mairie du Perray-en-Yvelines à 21H00

Convocation du : **13 janvier 2011**

Affichage de la convocation : **13 janvier 2011**

Lieu de délibération : **Mairie du Perray-en-Yvelines**

Effectif du conseil : **20**

Présents : **16**

Absents : **4**

Représentés : **3**

Votants : **19**

Présents : **Jean-Pierre GHIBAUDO, Daniel BONTE, Yves MAURY, Paulette DESCHAMPS, Jacques BOUCHET, Patrick BEGUIN, Françoise BELLI, Claude CHERON, Gérard CHIVOT, Michel CHOPARD, Claude GUILBERT, Anne-Marie NADAUD, Jean-Jacques NICOLLE, Roland POSTIC, Marie-Cécile RESTEGHINI, Régis SADOUX**

Absents représentés : **Bernard CHOPY donne pouvoir à Gérard CHIVOT ; Pierre-Yves KOPPE donne pouvoir à Jean-Pierre GHIBAUDO ; Bernard MONDOU donne pouvoir à Daniel BONTE**

Absent non représenté : **Monsieur ROBIN Michel**

Secrétaire de séance : **Claude GUILBERT**

Président de Séance **Jean-Pierre GHIBAUDO assure la Présidence de séance jusqu'à l'élection de la Présidente.**

Puis Madame DESCHAMPS après son élection en tant que Présidente

Transmission en sous-préfecture le : **2011**

Affichée le : **2011**

L'an deux mille onze, le dix neuf janvier à vingt et une heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué par Monsieur Jean-Pierre GHIBAUDO, Président sortant, s'est réuni en Mairie du Perray-en-Yvelines, en séance publique.

Madame DESCHAMPS, doyenne d'âge, indiquant qu'elle allait se porter candidate à l'élection pour la Présidence, propose que la Présidence de séance, jusqu'à l'élection du nouveau Président, soit assurée par Monsieur GHIBAUDO, doyen d'âge après Madame DESCHAMPS.

La séance est ouverte à 21H00.

ORDRE DU JOUR

Monsieur GHIBAUDO annonce l'ordre du jour fixé pour la séance :

- Présidence de la séance
- Désignation du secrétaire de la séance
- Désignation de 2 scrutateurs
- Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-présidents
- Election des Vice-présidents
- Questions diverses

Appel des Présents

Pour débiter la séance Monsieur GHIBAUDO procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé que Monsieur Claude GUILBERT soit désigné secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Désignation de 2 scrutateurs

Monsieur GHIBAUDO propose de désigner 2 scrutateurs pour assurer le dépouillement des bulletins de vote pour les élections du Président ainsi que des Vice-présidents.

Il invite deux conseillers communautaires à se porter volontaires pour cette tâche.

Monsieur Yves MAURY et Monsieur Daniel BONTE acceptent.

CCECC1101AD02 Election du Président de la Communauté de Communes des Etangs

Monsieur GHIBAUDO invite les conseillers le souhaitant à se porter candidat à la présidence de la CCE et à se manifester.

Madame DESCHAMPS indique qu'elle est candidate.

Monsieur GHIBAUDO demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Aucun autre candidat ne se manifestant, une seule candidature est recensée pour la présidence de la CCE.

Monsieur GHIBAUDO invite donc les élus à démarrer les opérations de vote et leur précise que des bulletins vierges et des stylos sont à leur disposition.

Il énumère la liste des conseillers présents et représentés qui tour à tour glissent leur bulletin dans l'urne.

Tous les bulletins de vote étant dans l'urne, les scrutateurs procèdent au dépouillement.

Ils commencent par compter le nombre de bulletins. Ils annoncent en avoir dénombré 19 (dix neuf).

Résultat des opérations de vote – Présidence de la CCE

Premier et unique tour :

Nombre de votants : 19

Nom du candidat : Paulette DESCHAMPS

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de voix obtenues pour chaque candidat : Paulette DESCHAMPS: 18 (pour) 1 (blanc)

Candidat ayant obtenu la majorité absolue des voix : Paulette DESCHAMPS

Au vu des résultats de l'opération de vote, Monsieur GHIBAUDO proclame Paulette DESCHAMPS Présidente de la Communauté de Communes des Etangs.

C'est Paulette DESCHAMPS, en qualité de Présidente de la CCE, qui assure la présidence de la suite de la séance.

Vu la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/34/DAD du 10 septembre 2004 fixant le périmètre de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Considérant les opérations de vote pour l'élection du Président de la Communauté de Communes des Etangs,

Considérant qu'à l'issue de ces opérations de vote, Madame Paulette DESCHAMPS a été élue Présidente de la Communauté de Communes des Etangs,

**LE CONSEIL de COMMUNAUITE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A la majorité absolue par 18 voix pour et 1 bulletin blanc**

ELIT Madame Paulette DESCHAMPS Présidente de la Communauté de Communes des Etangs

CCECC0901AD03 Détermination du nombre de Vice-présidents au sein de la CCE

La Présidente propose de passer à la décision concernant le nombre de vice-présidents. Elle rappelle que conformément à l'article L.5211-10, alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté doit déterminer le nombre de Vice-présidents de la CCE.

Elle précise que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif de celui-ci, ce qui correspond, au vu de l'article 4 des Statuts de la Communauté de Communes des Etangs, à un maximum de 6 Vice-présidents, compte tenu de l'effectif statutaire de 20 délégués communautaires.

La Présidente propose de fixer à 4 le nombre de Vice-présidents, comme auparavant.

Les délégués sont invités à délibérer pour fixer le nombre de Vice-présidents

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité la délibération portant à 4 le nombre de vice présidents.

CCECC1101AD03 Détermination du nombre de Vice-présidents au sein de la CCE

Vu la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 5211-10 alinéa 1^{er} indiquant que le Conseil de Communauté détermine librement « *le nombre de Vice-présidents sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci* »,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/34/DAD du 10 septembre 2004 fixant le périmètre de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu l'article 4 des Statuts de la Communauté de Communes des Etangs : la Communauté de Communes des Etangs dispose d'un nombre égal et maximum de 6 Vice-présidents, compte tenu de l'effectif statutaire de 20 délégués communautaires,

Considérant que le nombre de postes de Vice-présidents est laissé à la discrétion du Conseil de Communauté,

Le Président propose à l'Assemblée délibérante de fixer à quatre (4) le nombre de Vice-présidents,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

DECIDE de fixer à quatre (4) le nombre de Vice-présidents

CCECC1101AD04 Election du premier Vice-président au sein de la Communauté de Communes Des Etangs

Après avoir délibéré pour déterminer le nombre de Vice-présidents, la Présidente invite les délégués communautaires à procéder aux opérations de vote pour élire le Premier Vice-président.

La Présidente appelle aux candidatures pour les fonctions de Premier Vice-président.

Jean-Pierre GHIBAUDO se porte candidat.

La Présidente appelle à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'est proposée.

La Présidente appelle l'assemblée à procéder au vote via les bulletins vierges et les stylos laissés à leur disposition et énumère la liste des conseillers présents et représentés qui tour à tour glissent leur bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Résultat des opérations de vote – Première Vice-présidence de la CCE

Premier et unique tour :

Nombre de votants : 19

Nom du candidat : Jean-Pierre GHIBAUDO

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de voix obtenues pour chaque candidat : Jean-Pierre GHIBAUDO : 19

Candidat ayant obtenu l'unanimité des voix : Jean-Pierre GHIBAUDO

Au vu des résultats de l'opération de vote, Madame DESCHAMPS proclame Jean-Pierre GHIBAUDO premier Vice-président de la Communauté de Communes des Etangs.

CCECC1101AD04 Election du premier Vice-président au sein de la Communauté de Communes Des Etangs

Vu la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/34/DAD du 10 septembre 2004 fixant le périmètre de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Considérant l'élection de Madame Paulette DESCHAMPS comme Présidente de la Communauté de Communes des Etangs,

Considérant qu'à l'issue de ces opérations de vote, Monsieur Jean-Pierre GHIBAUDO a été élu premier vice-président de la Communauté de Communes des Etangs,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

ELIT Monsieur Jean-Pierre GHIBAUDO Premier Vice-président de la Communauté de Communes des Etangs

CCECC1101AD05 Election du deuxième Vice-président au sein de la Communauté de Communes Des Etangs

La Présidente appelle aux candidatures pour les fonctions de Deuxième Vice-président.

Daniel BONTE se porte candidat.

La Présidente appelle à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'est proposée.

La Présidente demande à l'assemblée de procéder au vote via les bulletins vierges et les stylos laissés à leur disposition et énumère la liste des conseillers présents et représentés qui tour à tour glissent leur bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Résultat des opérations de vote – Deuxième Vice-présidence de la CCE

Premier et unique tour :

Nombre de votants : 19

Nom du candidat : Daniel BONTE

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de voix obtenues pour chaque candidat : Daniel BONTE : 19

Candidat ayant obtenu l'unanimité des voix : Daniel BONTE

Au vu des résultats de l'opération de vote, Madame DESCHAMPS proclame Daniel BONTE deuxième Vice-président de la Communauté de Communes des Etangs.

CCECC1101AD05 Election du deuxième Vice-président au sein de la Communauté de Communes Des Etangs

Vu la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/34/DAD du 10 septembre 2004 fixant le périmètre de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Considérant l'élection de Madame Paulette DESCHAMPS comme Présidente de la Communauté de Communes des Etangs,

Considérant qu'à l'issue de ces opérations de vote, Monsieur Daniel BONTE a été élu deuxième vice-

président de la Communauté de Communes des Etangs,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

ELIT Monsieur Daniel BONTE deuxième Vice-président de la Communauté de Communes des Etangs

CCECC1101AD06 Election du troisième Vice-président au sein de la Communauté de Communes Des Etangs

La Présidente appelle aux candidatures pour les fonctions de Troisième Vice-président.

Yves MAURY se porte candidat.

La Présidente appelle à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'est proposée.

La Présidente demande à l'assemblée de procéder au vote via les bulletins vierges et les stylos laissés à leur disposition et énumère la liste des conseillers présents et représentés qui tour à tour glissent leur bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Résultat des opérations de vote – Troisième Vice-présidence de la CCE

Premier et unique tour :

Nombre de votants : 19

Nom du candidat : Yves MAURY

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de voix obtenues pour chaque candidat : Yves MAURY : 19

Candidat ayant obtenu l'unanimité des voix : Yves MAURY

Au vu des résultats de l'opération de vote, Madame DESCHAMPS proclame Yves MAURY troisième Vice-président de la Communauté de Communes des Etangs.

CCECC1101AD06 Election du troisième Vice-président au sein de la Communauté de Communes Des Etangs

Vu la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/34/DAD du 10 septembre 2004 fixant le périmètre de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de

Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Considérant l'élection de Madame Paulette DESCHAMPS comme Présidente de la Communauté de Communes des Etangs,

Considérant qu'à l'issue de ces opérations de vote, Monsieur Yves MAURY a été élu troisième vice-président de la Communauté de Communes des Etangs,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

ELIT Monsieur Yves MAURY troisième Vice-président de la Communauté de Communes des Etangs

CCECC1101AD07 Election du quatrième Vice-président au sein de la Communauté de Communes Des Etangs

La Présidente appelle aux candidatures pour les fonctions de Quatrième Vice-président.

Jacques BOUCHET se porte candidat.

La Présidente appelle à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'est proposée.

La Présidente demande à l'assemblée de procéder au vote via les bulletins vierges et les stylos laissés à leur disposition et énumère la liste des conseillers présents et représentés qui tour à tour glissent leur bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Résultat des opérations de vote – Quatrième Vice-présidence de la CCE

Premier et unique tour :

Nombre de votants : 19

Nom du candidat : Jacques BOUCHET

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de voix obtenues pour chaque candidat : Jacques BOUCHET : 19

Candidat ayant obtenu l'unanimité des voix : Jacques BOUCHET

Au vu des résultats de l'opération de vote, Madame DESCHAMPS proclame Jacques BOUCHET quatrième Vice-président de la Communauté de Communes des Etangs.

CCECC1101AD07 Election du quatrième Vice-président au sein de la Communauté de Communes Des Etangs

Vu la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/34/DAD du 10 septembre 2004 fixant le périmètre de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Considérant l'élection de Madame Paulette DESCHAMPS comme Présidente de la Communauté de Communes des Etangs,

Considérant qu'à l'issue de ces opérations de vote, Monsieur Jacques BOUCHET a été élu quatrième vice-président de la Communauté de Communes des Etangs,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

ELIT Monsieur Jacques BOUCHET quatrième Vice-président de la Communauté de Communes des Etangs

QUESTIONS DIVERSES

Madame DESCHAMPS donne la parole à Monsieur GHIBAUDO, Président sortant.

Monsieur GHIBAUDO cite Robert MERLE et indique que lorsqu'un journaliste avait demandé à ce dernier : « Quand vous arriverez devant Dieu, qu'allez-vous lui dire ? ».
Il répondit « Déjà ! »

Monsieur GHIBAUDO précise que sa réponse serait identique pour ses deux années de présidence de la CCE.

Il souligne que même si quelques lenteurs administratives l'ont frustré, la CCE se porte bien.

Il énumère quelques dossiers auxquels il s'est attelé durant sa présidence :

- la poursuite de la mise en place de réseaux de fibre optique sur trois ZAE (Aqueduc, Chemin Vert et Antenne)
- L'aménagement des abords du Collège qui devrait aboutir bientôt
- L'aménagement du COIE, pour lequel les subventions se sont longuement fait attendre, retardant d'autant le projet d'aménagement
- La réalisation de nouvelles aires de jeux pour enfants sur les communes d'Auffargis, des Essarts-le-Roi et de Saint-Léger-en-Yvelines
- La fin des contrôles des installations d'assainissement autonome des particuliers. Il précise qu'en 2011, la CCE va travailler à la mise en conformité des installations non-conformes.

- La poursuite du financement (via un fond de concours) des commerces de proximité, notamment celui des Bréviaires
- La semaine du sport qui fonctionne très bien
- La 3^{ème} Rencontre des Arts « nouvelle formule », qui se tiendra conjointement avec le 19^{ème} Salon d'Art du Perray-en-yvelines
- L'organisation d'un spectacle pour enfants à la fin du mois de décembre qui a accueilli des enfants de l'ensemble des communes de la CCE
- La poursuite des travaux de rénovation de la piscine, avec la mise en place de nouveaux projets pour la moderniser
- Les difficultés sur l'aire d'accueil des gens du voyage qu'il a fallu fermer pendant plusieurs mois en raison des nombreuses dégradations perpétrées sur l'alimentation électrique du site

Il précise ensuite que les finances de la CCE se portent bien, et qu'elle dispose aujourd'hui d'un excédent qui permettra de financer plusieurs projets.

A cela, Monsieur GHIBAUDO ajoute qu'un emprunt de 1,3 millions d'euro devrait être contracté par l'EPCI pour financer une partie des investissements. Il explique que la conjoncture économique permet d'emprunter à des taux très avantageux.

Pour 2011, il indique que la CCE a inscrit 3,6 millions d'euros en Investissement. L'importance de cette somme est due à l'achèvement de plusieurs projets dont la mise en œuvre va pouvoir débuter en 2011. Il s'agit notamment du COIE, de l'aménagement des abords du Collège, de la réalisation d'une aire de jeux aquatique à la piscine, de travaux de voirie...

Par ailleurs, Monsieur GHIBAUDO rappelle que les grands enjeux du territoire seront également :

- le PNR où la CCE part unie
- la finalisation du SCOT, qu'il va falloir adapter au « Grenelle 2 », avec la prise en compte de l'énergie, du commerce...
- La rationalisation des périmètres intercommunaux avec l'application de la loi relative à la réforme territoriale. Il souligne qu'un schéma intercommunal devra être arrêté pour le 31 décembre 2011
- La réalisation d'un village de marques sur la commune des Essarts-le-Roi que la CCE souhaite voir sortir de terre.

Il termine son intervention en remerciant le personnel administratif (notamment Valérie GERBET, Joël LEROY, Pierre LOKKO, Dominique WALICKI et William DESABRES) et ses collègues membres de l'Assemblée avec qui il a eu plaisir à travailler durant sa présidence.

Madame DESCHAMPS remercie Monsieur GHIBAUDO et prononce le discours suivant :

« Chers amis, Merci pour la confiance que vous venez de me témoigner, et sachez combien j'y suis sensible. Mais, je le rappelle, c'est bien entendu, « triompher » (c'est un bien grand mot) sans gloire, c'est tout simplement être fidèle à nos engagements.

Mon ami Jean-Pierre nous a brillamment relaté ces deux dernières années d'activités et brosser les projets de demain. Le travail n'est peut être pas toujours visible, pourtant des travaux conséquents ont vu le jour ou sont engagés pour les prochaines années, démontrant que notre Communauté de Communes est active.

A ce jour, trois Maires se sont succédés, ouvrant la porte aux suivants dans un climat de parfaite entente. Cela est très réconfortant. J'aime à le rappeler, c'est toujours dans le dialogue que nous avons avancé pour aboutir à un consensus. Nous avons été capables d'être à l'écoute des besoins de nos

différentes communes, en respectant nos différences. C'est une attitude indispensable pour pouvoir avancer, appréhender, regarder l'avenir en toute sérénité.

Dans une société où les égos sont souvent surdimensionnés, il est réconfortant de voir qu'à notre échelle, nous avons fait preuve d'un esprit de coopération : aucun d'entre nous ne s'imposant d'une façon hégémonique.

Nous voici arrivés à un moment difficile dans la vie de notre Communauté de Communes des Etangs avec l'application de la réforme territoriale.

Certains d'entre nous croient qu'il est possible de continuer dans la voie que nous nous sommes tracés au moment de la création de la CCE en 2004.

Forts de nos 17 000 habitants, nous représentons une force avec un certain potentiel pour le futur, non négligeable.

Ce qui pouvait il y a quelques temps être un atout, à savoir les zones d'activités économiques ne seront plus intéressantes avec la disparition de la Taxe Professionnelle, compensée, on ne sait comment, par l'Etat, et pour combien de temps...

La densification sur notre territoire nous est imposée, et n'oublions pas que deux pôles d'appui y sont identifiés (Le Perray-en-Yvelines et les Essarts-le-Roi)

Construire d'une façon harmonieuse notre cadre de vie le plus proche serait un challenge à relever pour nos cinq communes, en veillant à intégrer ces nouvelles zones d'urbanisation au mieux dans l'environnement privilégié qu'est le nôtre.

Puis il y a l'autre solution qui est de se tourner vers la ville centre : Rambouillet.

Ce qui peut être tentant, mais fille de la campagne et des gens de la terre, j'ai entendu dès ma plus tendre enfance dire : « il vaut mieux un petit chez soi, qu'un grand chez les autres »

Je crois fermement à notre bon sens à tous, ainsi qu'à notre volonté d'agir pour le bien être des habitants de notre intercommunalité.

Ensemble nous avons une année devant nous pour préparer ce grand chantier que représente la réforme des collectivités territoriales.

Dans les prochains jours, nous allons nous y atteler, en se souvenant que la vie est un éternel recommencement. Forts de notre engagement, avec pour devoir d'être dignes de ceux qui nous ont élus, nous relèverons le défi de cette mutation administrative.

Ensemble nous en sommes capables. »

Madame DESCHAMPS remercie l'Assemblée pour son attention et clôt la séance à 21H50.